

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUIN 2010

COMPTE-RENDU

Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose, pour permettre le règlement des frais correspondant aux dernières procédures de modifications ou de révisions simplifiées du PLU, d'augmenter les crédits au chapitre 20 et d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement	Article	Montant
Frais d'études	Article 2031	(+) 7 427 €
Immobilisations. en cours Constructions	Article 2313	(-) 7 427 €
Frais d'études (PLU...)	Article 202	(+) 1 196 €
Recettes d'investissement		
Subventions d'équipement non transférables - autres	Article 1328	(+) 1 196 €

Pour régulariser le remboursement des dégrèvements au titre des majorations indues des valeurs locatives cadastrales des terrains constructibles, Monsieur le Maire propose également d'adopter le virement de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement	Article	Montant
Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	Article 7391178	(+) 300 €
Dépenses imprévues	Article 022	(-) 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus.

Lotissement « Les Rives du Parc »

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de nom à la voie privée desservant les lots n° 1, 2 et 3. Les numéros de voirie seront attribués dans la continuité de ceux de la rue des Ajoncs soit :

- Lot 1 – n°14
- Lot 2 – n°16
- Lot 3 – n°18
- Lot 4 – n°20
- Lot 5 – n°22

Demande de subvention pour la pose d'une main courante au terrain de football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la main courante existante autour du terrain de football est en très mauvais état et nécessite d'être sécurisée. Il est donc prévu de remplacer la main courante actuelle en béton par une main courante métallique. La dépense, estimée à 19 165 € HT, peut bénéficier d'une aide financière de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du fonds d'aide au football amateur si les actions envisagées ont pour objectif la création ou la mise aux normes d'installations sportives permettant un meilleur accueil des pratiquants et la sécurité de tous les utilisateurs. Le projet de sécurisation de la main courante entourant le terrain de football entre parfaitement dans la nomenclature relative à la nature des projets et de leur subventionnement : Sécurisation d'un stade : mise en sécurité de l'ensemble d'un stade (clôture, pare-ballons, main courante, accès). L'aide disponible alors est de 50% du coût total, avec un plafond de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) pour le remplacement de la main courante et d'adopter le plan de financement suivant :

- Fonds d'aide au football amateur (50%) : 9 582 €
- Autofinancement (50%) : 9 583 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de solliciter une aide de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du fonds d'aide au football amateur de 9 582 €,
- d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Aménagements divers de voirie

Sur proposition de la commission « Voirie Environnement », le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'aménagement de la rue de la Gare (du 8 à 8 à la rue de la Morandière) et de plateaux surélevés aux entrées du Lotissement des Buissons et aux deux entrées du Lotissement de la Résidence des Comtes. Il est également demandé que l'implantation des arrêts de bus soit redéfinie sur ce secteur et qu'un courrier soit adressé aux transporteurs afin de les informer des arrêts ainsi mis en place.

Pour information, 190 000 € (117 000 € + 73 000 €) ont été inscrits au budget 2010 pour l'aménagement de la rue de la Gare (et non 138 000 € comme annoncé initialement).

Vente d'un délaissé de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Yannick LEGOURD et Madame Françoise THEZE qui souhaitent acquérir un délaissé de terrain, propriété de la commune, situé entre leur propriété et la Vilaine. Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande aux conditions suivantes :

- prix au m² : 2 €
- frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal,

En l'absence de Monsieur Yannick LEGOURD, invité à se retirer,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente à Monsieur Yannick LEGOURD et Madame Françoise THEZE du délaissé de terrain (d'environ 280 m²), propriété de la commune, situé entre leur propriété et la Vilaine sur la base de 2 € le m²,
- précise que les frais de géomètre et de notaire afférents à cette vente seront entièrement à la charge des intéressés,
- Et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié qui sera établi par Maître SALMON, notaire à Bruz ainsi que tous les documents annexes à intervenir.

Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation qui lui a été donnée :

Assurances :

Acceptation de la proposition du Cabinet Gaëlle ROUGERIE, agent d'assurance AXA, pour l'assurance dommages – ouvrages du restaurant scolaire (montant de la cotisation de 9 350.92 €).

Renonciation au Droit de Prémption Urbain:

	prix	cadastre	surface	prix au m ²
- Vente par Mme ORAIN Françoise aux Noës à FARDEAU Emmanuel et FERRAND Hélène de Guichen	64 000 €	YD 9	232 m ²	maison
- Vente par Mr et Mme LIMOUSIN Jean François aux Noës à BRAHIM Maxime et HENAU Sabrina de Lailé	50 000 €	YD 103 et 104	601 m ²	83.20 €
- Vente par Mr et Mme MALLIER Sébastien aux Noës à GALLAIS Renaud et TEXIER Aurélie de Rennes	153 000 €	YD 99 et 100	492 m ²	maison

Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à l'arrêté de la Préfecture d'Ille et Vilaine du 29 avril 2010 fixant le nombre des jurés d'assises pour 2010/2011, ainsi que leur répartition par communes ou groupements de communes, le tirage au sort des 6 jurés d'assises, effectué à partir de la liste électorale générale de la commune, a donné les résultats suivants :

- Renée BOUILLAUX
- Julien ORSAL
- Jean CAMUS
- Cécile RIOPEL
- Stéphane BUDOR
- Josette LETENDARD

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation par le Centre de Loisirs de la cantine de l'ancienne garderie pour la restauration des enfants pendant les vacances d'été. Le passage de la DSV devra préalablement être sollicité.

Le Centre de Loisirs sera ouvert en juillet et du 23 août jusqu'à la veille de rentrée. Concernant une ouverture supplémentaire en août et suite à l'enquête réalisée auprès des parents, il s'avère que seuls 8 enfants en moyenne seraient présents. La participation de la commune par semaine d'ouverture supplémentaire serait de 850 € pour 16 enfants accueillis et de 1 400 € pour 40 enfants accueillis. Au vu de ces éléments, il est décidé de ne pas ouvrir de semaines supplémentaires en août.

La commission « Enfance » propose qu'un arrangement soit trouvé l'an prochain avec d'autres communes pour qu'un service « Centre de Loisirs » puisse être proposé en août sur le canton.

Le recensement des habitants de Bourg des Comptes se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Dans ce cadre, Madame Brigitte PERROT est désignée en tant que « coordonnateur communal ». Interlocuteur privilégié de l'INSEE, elle aura pour mission d'assurer l'encadrement des agents recenseurs, la préparation en amont et le suivi de la collecte.

Dans le cadre des journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre prochains, aura lieu un concert de la Chorale Milevsko (Tchéquie). Le CRIC, chargé de l'accueil des membres de la chorale (entre 40 et 45 personnes), recherche des familles pouvant les accueillir durant leur séjour. Une information sera faite en ce sens dans la feuille mensuelle de juillet.

Convention avec l'Ecole Privée : une rencontre sera organisée avec Madame Valérie GUILLEBEAU, présidente de l'OGEC le 8 Juin à 20 heures concernant la prise en charge des enfants de moins de 3 ans dans la convention avec l'école privée.

Monsieur Pierre DANO, Maire :

- Indique qu'il n'a pas reçu de réponse suite au courrier adressé à Monsieur FOURDRILIS concernant l'aire de jeux, rue du Camping. Les commissions « Enfance Jeunesse » et « Voirie Environnement » sont chargées de réfléchir aux implantations futures d'aires de jeux.
- Informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie sera organisée à la mairie le 18 juin à 11 heures à l'occasion de la remise du diplôme d'honneur 39/45 à deux anciens combattants.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint :

- Indique qu'il a été questionné par le club de judo concernant le financement des postes « Emploi-jeunes » au club de foot et au badminton ;
- Précise qu'une commission « Finances » sera organisée le mardi 22 juin à 20h (ordre du jour : point sur les dépenses à la mi-année, tarifs au restaurant scolaire, propositions de prêts pour le restaurant scolaire et propositions des banques pour la conversion des prêts à taux variable en taux fixe...).

Madame Annick HOUGUET, Adjointe :

- Rend compte du dernier conseil d'école et des différents problèmes qui y ont été évoqués :
 - Travaux non réalisés ou à revoir au groupe scolaire : une réunion sera organisée avec Monsieur Thierry LE BOLC'H du Cabinet LE BORGNE le mardi 8 juin à 9 heures ;

- il a été signalé des difficultés pour contacter la société en charge des la maintenance informatique à l'école (il sera pris contact avec Monsieur HAMS à ce sujet) ;
- Le passage piéton devant l'école serait trop près du rond-point ce qui engendre des bouchons le matin ;
- Concernant le sens de circulation par rapport à l'EHPAD, il est rappelé qu'un engagement a été pris avec la famille FRESNEAU ;
- Le garde-corps demandé depuis longtemps n'a pas été installé ;
- Il a été demandé que les personnes intervenant sur le temps du midi soient formées aux 1ers secours (il est prévu de mettre en place une session de formation) ;
- Le nettoyage de l'entrée de l'école est demandé le lundi matin (à voir avec les services techniques).

Concernant le nom de l'école, plusieurs propositions ont été faites (Ecole des Rondines, La Marelle, Ecole Jean Ferrat, Ecole de La Courbe, Ecole « Grand Thua »).

Monsieur Léon BONBOIS, Adjoint :

- Souhaite qu'une réflexion soit engagée quant à l'utilisation des salles municipales par les associations. Deux points à étudier :

- Le principe de gratuité pour les associations qui demandent la salle des Fêtes des Noës la première fois dans un trimestre ;
- L'utilisation par des associations de locaux mis gratuitement à leur disposition pour des activités rémunérées.

- Indique que le club de foot de Bourg des Comptes vient de fusionner avec le club de foot de Crevin pour devenir l' « US Bel Air ».

Monsieur Christian LEPRETRE, Adjoint :

- Indique que le SMICTOM envisage de modifier les règles de collecte des ordures ménagères. Ainsi suite à un jour férié, toutes les collectes du reste de la semaine seraient désormais décalées d'une journée, jusqu'au samedi.

En raison de l'absence de trois conseillers, la réunion proposée pour un premier bilan du conseil municipal est reportée.